

**COMPTE RENDU
DE REUNION**

Date : 05/02/2019

Lieu : SALLE DU CONSEIL

Membres :

Raphaël CHEVALARD – Brigitte HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Joël PUJADE – Julien LACROIX – Sylvie LARCHEVEQUE - Stéphane LHUISSIER

Absents excusés : Sylvie LARCHEVEQUE

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 8/02/2019

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 9
--	---------------------------------	--

ORDRE DU JOUR

1. Compte Administratif et Compte de Gestion 2018
2. Affectation du résultat 2018
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2019
4. Contributions communales au SDIS
5. Histoire du PIN
6. Maison Nizier
7. Enquête Publique déplacement chemin rural
8. Recrutement employé communal
9. Maison de Santé
10. DIA RIPERT/DAGUIN-LELOUP
11. Questions diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions générales relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 8 avril 2014, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Sylvie LARCHEVEQUE, absente, donne son pouvoir à Julien LACROIX.

Le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour : DIA RIPERT/DAGUIN-LELOUP, ajout accepté à l'unanimité.

1. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal a examiné le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018.

Concernant le budget de fonctionnement les dépenses sont les suivantes :

- Charges à caractère général : 54 852.06 € pour 56 824 € prévus
- Charges de personnel : 84779.13 € pour 84 941 € prévus
- Autres charges de gestion courante : 56 889.53 € pour 58 023 € prévus
- Dépenses imprévues : 0 pour 20 000 € prévus

Les dépenses de fonctionnement sont donc en net retrait par rapport à celles prévues, en notant que les dépenses imprévues représentent normalement le résultat escompté pour l'année (dans le cas présent par exemple, si les dépenses imprévues étaient à 20 000 €, le résultat serait de 0 et vice versa).

Les recettes de fonctionnement sont nettement supérieures aux recettes prévues (262 945.10 € pour 238 168.83 € prévus soit un écart de + 24 776.27 €) en grande partie en raison de subventions du Département.

En intégrant le retrait sur les dépenses et le supplément sur les recettes, le résultat budgétaire de l'année 2018 est de **56 311,92 €**, pour un objectif initial de 22 000 €.

Il est à noter que ce résultat a été obtenu sans augmentation de la fiscalité locale.

Les dépenses d'investissement sont de 52 543,13 € pour 71 894,00 € prévus, résultat de la non réalisation du lotissement « Les Terrasses du Pin » (électrification) et de dépenses inférieures à la prévision sur d'autres travaux (cassis de la Garonne par exemple). Les recettes d'investissement (hors transfert de la section de fonctionnement) sont en revanche supérieures à la prévision en raison principalement des subventions obtenues (54 674,80 € pour 32 481,59 €).

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 3 sur 9
--	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (10 voix sur 10) le compte administratif et le compte de gestion 2018. Conformément à la loi, le maire n'a pas participé au vote.

2. AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Compte tenu des soldes antérieurs et du résultat courant de l'année 2018 il n'y a pas de report de budget de la section de fonctionnement sur la section d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette affectation de résultat au budget 2019.

3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

3.1 Débat d'Orientations Budgétaires

Le contexte national

La croissance économique de la France en 2018 est de 1.5 % environ. 2019 s'annonce du même acabit, malgré le soutien de la consommation. Le gouvernement table aujourd'hui sur 1.7 % pour 2019 (comme 2018).

Sans pouvoir mesurer l'ampleur exacte de la crise des « gilets jaunes » ni l'étendue de la réponse gouvernementale, les économistes ont tenté d'intégrer ces éléments dans leurs prévisions. Selon l'institution, les blocages coûteraient 0,1 point de croissance au pays sur le dernier trimestre.

La nouvelle injection massive de pouvoir d'achat opérée par le gouvernement, avec les 10 milliards d'euros de mesures Macron, permettrait à la demande intérieure de soutenir la croissance. L'Insee table sur une progression de l'activité de 0,4 % au premier trimestre et de 0,3 % au deuxième, sur fond de consommation plus dynamique: + 0,7 % puis + 0,5 %.

L'investissement des entreprises se maintiendrait aussi à un rythme honorable, avec + 0,6 % aux deux trimestres. Dans ces conditions, le chômage poursuivrait sa lente décline. Selon l'Insee, la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en baisse de cotisations sociales au 1er janvier 2019 créerait environ 50.000 emplois en moyenne en 2019-2021.

Une fois les 10 milliards d'euros de nouvelles mesures de pouvoir d'achat intégrées, le gouvernement mise sur un déficit de 3,2 %, après 2,7 % en 2018. Cependant, il fonde ses calculs sur une hypothèse de croissance qui semble aujourd'hui élevée, à 1,7 %. Or une activité moins dynamique, c'est moins de recettes fiscales, moins de rentrées de cotisations sociales, et davantage de dépenses sociales.

Le taux d'inflation évalué par le gouvernement pour l'année 2019 est d'environ 1.2 % et servira de base à la commune pour l'établissement du budget 2019.

Le contexte local

Le « score » budgétaire de la commune, évalué par l'Etat, comprend 4 critères évalués de 0 (excellent) à -5 (très mauvais), représentant la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement, la dette par habitant, les charges de personnel, la capacité de la commune à bien utiliser les recettes fiscales ; une fois ces critères agrégés, le score peut varier de 0 à 100.

Le score de la commune s'était notablement amélioré entre 2015 et 2017) (de 16/100 en 2015 à 42/100 en 2017 notamment par la baisse du poids des emprunts et la maîtrise des dépenses. Ce score devrait s'améliorer en 2018 (chiffres publiés en avril 2019 par l'Administration fiscale).

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00
	Page : Page 4 sur 9

Orientations budgétaires 2019 pour la commune

- Fonctionnement (dépenses ou économies exceptionnelles)
 - SIRP (hypothèses fin des contrats aidés mais recherche de contrats aidés : + 2000 €)
 - Chantier passe muraille (Fontaine du Mas) et autres (mur du grand chemin, ...) : 4000 € (fournitures seulement car les travaux sont financés par l'Agglomération du Gard Rhodanien)
 - Elagage ancienne gare (2500 €)
 - Peintures (3500 €)
 - JVS : logiciens (2 521.20 € dont 1 548 € de formation)
 - Film Histoire du PIN (4500 €)
 - Ecrivain public (2000 €)
 - SDIS (+ 4000 €)
 - Nettoyage du Gour des canards (500 €)
 - Climatisation salle des fêtes (500 €)
 - Cotisation dégâts aux cultures (2.5 €/ha : 1250 €)
 - Fêtes et cérémonies (départ de Guy, inauguration de la Fontaine du Mas, Film Histoire du PIN) : + 2000 €
 - VPN et sauvegarde des données (2000 €)

- Investissement
 - a) Dépenses incontournables
 - i) Remboursement des emprunts : 24 120 € (remboursement emprunt Maison Nizier à partir de 2020 seulement)

 - b) Priorité 1 (subventions obtenues en 2018)
 - i) Maison Nizier achat : 80 000 €
 - ii) Maison Nizier travaux : 206 066 € HT
 - iii) Panneaux routiers et panneaux indicateurs de chemin, Miroirs (amendes de police) : 2 500 € TTC
 - iv) Ralentisseurs école (1500 €)
 - v) Elargissement Chemin de l'ancienne Gare et cassis (amendes de police) : 25 020 € TTC

 - c) Priorité 2 (autres travaux prioritaires)
 - i) JVS partie investissement : 3 267.60 €
 - ii) Electrification Les Terrasses du PIN : 15 000 €
 - iii) Zones de croisement et ralentisseurs Ancienne Gare : 5 000 €
 - iv) Sono mobile avec micro sans fil (200 €)
 - v) 2^{ème} sèche-mains salle des fêtes (800 €)
 - vi) Ordinateur école (600 €)
 - vii) Eclairage Grand' Terre et lavoir (6 000 €)

 - d) Priorité 3 (subventions demandées) ne figurant pas au budget mais pouvant être intégrées en cours d'année
 - i) LED sur éclairage public
 - ii) Menuiseries Mairie

 - e) Priorités investissement 2020 et au-delà ne figurant pas au budget

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00
		Page : Page 5 sur 9

- i) Numérotation des maisons par le SIIG (2020) (3000 €)
- ii) Parc Naturel Régional des Garrigues de l'Uzège (2021)
- iii) Maison de Santé de CONNAUX (2021) : de l'ordre de 45 000 €

- Calendrier de l'élaboration budgétaire 2019

Ces orientations, partagées par le Conseil Municipal, serviront de base au projet de budget qui sera présenté par le Maire à l'Inspecteur des Finances le 14 Mars avant le vote du budget qui devrait avoir lieu le 2 avril.

4. CONTRIBUTIONS COMMUNALES AU SDIS

L'Amicale des Maires du canton de Bagnols Sur Cèze s'est réunie à Tresques le mercredi 30 janvier pour débattre des suites à donner à l'augmentation de la contribution communale au SDIS (8065 € pour 5465 € actuellement sur LE PIN, soit une augmentation de 48 %). A l'inverse, les grandes communes voient leur contribution baisser considérablement (- 825 000 € environ pour Nîmes par exemple).

Ceci résulte d'un nouveau décret applicable en 2019 (L 1424-35 ET R1424-32) qui revoit le mode de calcul des contributions au fort détriment des petites communes.

Un travail accompli de décembre 2017 à septembre 2018 par le SDIS s'était soldé le 18 septembre par une décision et une délibération prise dans le plus grand consensus pour atténuer cette augmentation de charge en créant deux strates de communes (plus et moins de 3500 habitants dans la logique du découpage de la DGF) et en lissant l'augmentation initiée par le décret sur 8 ans. Les grandes communes avaient ainsi accepté de ne pas voir leur contribution diminuer dans les proportions prévues par la loi (Nîmes par exemple avait accepté une baisse de 320 000 € environ au lieu des 825 000 € prévus).

Mais, pour faire suite à un mécontentement de quelques maires de communes de taille intermédiaire, qui voulaient profiter de l'intégralité de la baisse offerte par le nouveau décret, Monsieur Le Préfet a jugé opportun d'assigner en référé-suspension la délibération du 28 septembre et le TA (Tribunal Administratif) a suspendu le 21 décembre cette délibération au motif que la délibération du SDIS « méconnaît le principe d'égalité devant les charges publiques », ceci principalement en raison de la création de deux strates de communes (plus ou moins de 3500 habitants).

Ceci a de ce fait obligé le SDIS à notifier aux communes un nouveau montant en adéquation avec le décret modifié.

Le SDIS a fait appel de la décision du TA de Nîmes devant la Cour d'Appel Administrative de Marseille le 30 janvier estimant au contraire que la création de strates allait dans le sens de l'égalité entre les communes par principe de cohérence avec l'attribution de la DGF qui considère les communes en ces mêmes strates. La Cour a mis sa décision en délibéré.

Les Maires du Canton de Bagnols Sur Cèze présents le 30 janvier à Tresques ont décidé à l'unanimité de désapprouver la mise en œuvre du nouveau décret et de ne pas dans l'immédiat honorer la facture présentée par le SDIS pour l'année 2019. Les Maires du Canton demandent par ailleurs à Madame La Présidente de l'Association des Maires du Gard et à Monsieur Le Président de l'Association des Maires Ruraux du Gard, d'intervenir auprès de leurs adhérents et de Monsieur Le Préfet afin de permettre le rétablissement de la logique d'équité entre les communes prévalant dans l'ancien dispositif.

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 6 sur 9
--	---------------------------------	--

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la position prise par les maires du canton explicitée ci-avant. La contribution au SDIS ne sera donc pas dans l'immédiat versée.

5. HISTOIRE DU PIN

A l'initiative de la Commission Patrimoine et Environnement, la mairie s'est engagée en 2018 dans une démarche visant à reconstituer l'histoire de la vie au PIN de 1900 à 1970.

L'école du PIN, avec ses enseignantes et ses élèves, participent au projet, en particulier pour renforcer le lien entre les générations. La construction de l'histoire de la vie au PIN s'appuie sur des rencontres, tables rondes ou entretiens individuels, avec les anciens du village.

Une restitution, sous forme d'écrits et de vidéo, s'adressera à toute la population du village en fin d'année 2019.

La restitution à la population sera double :

- Une vidéo
- Un fascicule, synthèse des entretiens par thèmes

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une demande de subvention pour la réalisation de vidéo et la sollicitation d'un écrivain public pour réalisation du fascicule. Le montant de la demande de subvention sera défini selon les devis en attente des prestataires.

6. MAISON NIZIER

La mairie a procédé ce jour à l'acquisition définitive de la maison Nizier, devant Maître Turcy à Connaux. La maison Nizier est une bâtisse comportant une partie habitable de 80 m² environ et de 180 m² de dépendances sur une surface au sol de 200 m². Le montant de l'achat est de 75 000 €. Si l'on intègre la vente de la grange de l'impasse en 2015 (55 000 €) et la subvention de l'Etat à hauteur de 25 %, cette acquisition est, d'un point de vue budgétaire, à 1 750 € près, une opération blanche pour la commune.

Le Conseil Départemental a refusé l'octroi du Crédit Départemental d'Équipement relatif aux travaux pour la création d'un logement social. Le maire a transmis au vice-président un renouvellement de demande.

Trois architectes ont fait acte de candidature pour la maîtrise d'œuvre des travaux et le suivi sécurité des chantiers ; après étude des réponses, le Conseil Municipal a choisi à l'unanimité le mieux disant : Simon TYSSAEN de Bagnols sur Cèze.

7. ENQUETE PUBLIQUE DEPLACEMENT CHEMIN RURAL

M. RAMONDOU a acquis en 2016 plusieurs parcelles (notamment C312 et C324) situées de part et d'autre d'un chemin rural reliant le chemin de Messeiran au ruisseau de Valespèce. L'acquéreur a alors demandé à la commune de déplacer le chemin en bordures Nord et Ouest de la parcelle C324 afin d'unifier ses deux parcelles.

Le Conseil Municipal a demandé à M. Ramondou de proposer à ses frais un nouveau bornage du chemin. Le bornage proposé a été approuvé par le Maire en janvier 2019.

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 7 sur 9
--	---------------------------------	--

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve maintenant à l'unanimité le lancement d'une enquête publique (frais à la charge du propriétaire) pour le déplacement du Chemin Rural traversant la propriété de M. RAMONDOU (entre les parcelles n° C 312 et C 324).

8. RECRUTEMENT EMPLOYE COMMUNAL

Le recrutement d'un employé communal sera lancé prochainement en remplacement de Guy DELABIT, futur retraité.

Il y a quatre candidats sur ce poste et par souci d'équité et de justice **toutes les questions posées aux candidats seront les mêmes.**

Pour être **plus fiable**, l'évaluation sera faite par quatre personnes dont deux groupes de deux personnes indépendamment et sur **les mêmes critères**.

Les critères d'évaluation ont été présentés par le maire au Conseil Municipal et sont disponibles en mairie. L'évaluation des candidats aura lieu les 12 et 19 février.

9. DIA RIPERT/DAGUIN-LELOUP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur le bien considéré.

10. MAISON DE SANTE CONNAUX – LE PIN – SAINT PONS

Le Maire a fait un point pour le Conseil Municipal et pour la population du PIN sur le sujet en objet, point faisant suite à une réunion récente. En résumé :

Contexte

La pénurie de médecins et l'augmentation et le vieillissement de la population dont les pathologies chroniques demandent des soins de plus en plus complexes, confrontent l'ensemble du système de santé à une crise inédite.

Face à cette crise, les trois communes ont souhaité accompagner les professionnels de santé du secteur vers un exercice en Maison de Santé Pluriprofessionnelle pour garantir à leur population un meilleur accès aux soins. Un projet a été lancé en 2017.

Il s'agit de permettre aux professionnels de s'organiser pour travailler ensemble et améliorer la qualité des soins. Pour cela, ces derniers définissent avec les communes un projet de santé commun et s'équipent d'un outil informatique qui leur permet de partager les données nécessaires à la prise en charge des patients. Cela représente une vraie révolution pour les professionnels des soins qui ne travaillaient pas jusqu'ici en équipe.

De nombreux exemples montrent que ces modes d'exercices sont attractifs pour les jeunes médecins. Un médecin installé à proximité est intéressé par ce projet et prêt à venir s'installer à Connaux.

Une part importante du budget de l'affaire (1.2 M€ environ) est subventionné (60 à 70 %). Cela permettra de l'amortir sans difficulté grâce aux loyers des professionnels hébergés.

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 8 sur 9
--	---------------------------------	--

Une équipe d'experts pour accompagner la démarche est constituée : le Trésorier Principal de Bagnols sur Cèze pour le projet financier et les modalités de regroupement des communes, le bureau d'études techniques du conseil départemental pour les aspects juridiques et une spécialiste des soins primaires pour l'élaboration du projet de santé.

Réalisations 2018

Première étape : présentation aux professionnels

Après avoir rencontré les médecins qui sont tous prêts à coopérer, même s'ils n'intégreront pas tous le bâtiment, le projet a été présenté aux autres professionnels.

Deuxième étape : diagnostic de territoire

Le diagnostic des besoins, a été établi et validé par les professionnels de santé.

Troisième étape : définition du projet immobilier

Les professionnels se sont positionnés sur leur volonté ou non d'intégrer le bâtiment et ont précisé leurs besoins. Une pré-étude réalisée par le CAUE (cabinet d'architecte missionné par le département) a permis de valider la faisabilité du projet et de définir une première estimation du coût.

Quatrième étape : projet de santé

Les professionnels ont commencé à élaborer leur projet de santé. C'est une étape qui demande du temps car ils doivent définir comment va s'organiser le travail en équipe.

Prévisions 2019

Le projet de santé finalisé devra être validé par l'Agence Régionale de Santé. L'objectif est de pouvoir présenter un projet lors d'une commission dès que possible, probablement au 2ème semestre.

Le projet immobilier pourra ensuite débiter.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Calendrier : le Conseil Municipal d'avril aura lieu le 2 avril au lieu du 16 avril
- Appel à projet 2020 du SMEG : une étude pour éclairage public à led sera engagée en 2019.
- Gilets jaunes : une réunion à la mairie aura lieu le 15 février à 18 heures
- ENDURO motocycliste : il sera organisé les 11 et 12 mai 2019 sur le même circuit qu'en 2018

**COMPTE RENDU
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 9 sur 9

Raphaël CHEVALARD	
Michèle HOOGE	
Julien LACROIX	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	